

# Commune de Cudrefin



## Amendement de la commission des Finances

**Au préavis No 105-2025**

Fixation du traitement et des indemnités de la municipalité  
et du conseil communal

**Amendement : baisser l'augmentation à 10% au lieu de 20%**

Membres de la commission :

Roland Pfister  
Sylvain Baumann  
Arnaud Heiniger  
Didier Gattlen  
Alexandre Grossu

Conseil du 2. octobre.2025

Amendement rédigé par Roland Pfister

La commission des finances a décidé de déposer un amendement sur l'augmentation des indemnités actuellement en vigueur pour la municipalité et les membre du conseil communal, à 10% d'augmentation au lieu des 20% proposé par le municipalité

Montants amendés :

Concernant le conseil communal :

L'indemnité annuelle pour le président : 1650.-

L'indemnité annuelle pour le secrétaire : 2200.-

Les jetons de présence pour les conseillers communaux : 55.-

Concernant la municipalité :

L'indemnité annuelle à 100% pour le syndique 110'750.-

L'indemnité annuelle à 100% pour les municipaux 103'130.-

Le reste du texte reste inchangé

Le commission des finances accepte le préavis 105-2025 , fixation du traitement et des indemnités de la municipalité et du conseil communal avec cet amendement.

En conclusion, la commission remercie d'avance les conseillers pour leur soutien

Amendement rédigé par Roland Pfister

Roland Pfister  
Conseiller communal



Sylvain Baumann  
Conseiller communal



Alexandre Grossu  
Conseiller communal



Arnaud Heiniger  
Conseiller communal



Didier Gattlen  
conseiller communal

